

Dossier **de** presse

30 ans
de la CIDE

**IL
EST
T'EMPS
D'AGIR**

#AgirPourLesDroitsDesEnfants

Écouter la parole des enfants pour prévenir
les violences et garantir leurs droits

« Il est temps d’agir »

**Le dispositif d’information et de sensibilisation du Défenseur des droits
à l’occasion du 30^e anniversaire de la Convention internationale des
droits de l’enfant**

INTRODUCTION

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), premier traité international à énoncer les droits de tous les enfants et à contraindre les États parties à respecter chacun de ses articles.

En France, le Défenseur des droits est l'organisation qui veille au respect des droits de l'enfant. Reconnu par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, il s'assure du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, c'est-à-dire que l'intérêt de l'enfant soit considéré comme primordial et prioritaire.

Adoptée il y a 30 ans, la CIDE est le texte international le plus ratifié au monde et pourtant les droits des enfants ne sont toujours pas pleinement respectés, en France comme ailleurs.

À cet égard, le Défenseur des droits entend s'appuyer sur le 30^{ème} anniversaire de la CIDE pour sensibiliser l'opinion publique aux droits de l'enfant et rappeler que **ne pas les reconnaître est déjà une violence.**

Plusieurs dispositifs de communication seront ainsi mis en place durant **tout le mois de novembre** : diffusion sur France Télévisions de films courts inspirés de situations traitées par le Défenseur des droits, rapport annuel sur les droits de l'enfant, événement du 20 novembre co-organisé avec l'UNESCO, campagne sur les réseaux sociaux, sensibilisation aux droits de l'enfant avec 4 questionnaires ludiques sur l'application Marmelade.

CALENDRIER 2019

- **Mars à juin** : consultation nationale « J'ai des droits, entends-moi ! » auprès de 2 200 jeunes et enfants autour de leurs droits, avec la collaboration de près de 50 associations.
- **Début septembre** : mise en ligne de entendsmoi.defenseurdesdroits.fr, le site de la consultation nationale du Défenseur des droits auprès des enfants.
- **Lundi 18 novembre** : publication du rapport annuel du Défenseur des droits consacré aux droits de l'enfant intitulé « **Enfance et violence : la part des institutions publiques** ».
- **20 novembre de 9h à 13h** : « Il est temps d'agir » / « Time to commit » - rencontre à l'UNESCO à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- **Un partenariat avec France Télévisions** : France Télévisions s'engage avec Plus Belle la Vie aux côtés du Défenseur des droits pour défendre l'égalité et l'accès aux droits avec la diffusion de films courts.
- **Tout au long du mois de novembre** : lancement d'une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux avec plusieurs supports vidéos sur les droits de l'enfant.
- **Un partenariat avec l'application Marmelade.**
- **Deux actualités éditoriales** : Cartooning for Peace et Bayard.

LA CONSULTATION DU DÉFENSEUR DES DROITS

Mars à juin 2019

À l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et son adjointe Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, ont lancé une consultation nationale auprès des jeunes et des enfants sur leurs droits, intitulée « J'ai des droits, entends-moi ! ».

En effet, un des droits fondamentaux de l'enfant, sans doute le moins bien respecté car largement ignoré des adultes, est celui de s'exprimer sur les sujets qui le concernent (à l'école, devant un juge, en famille, à l'hôpital, en foyer de protection de l'enfance). La parole de l'enfant n'est pas suffisamment entendue.

Cette consultation s'inscrit en réponse aux recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU à l'État français en 2016 : *« le Comité reste préoccupé par le peu de progrès réalisés s'agissant de garantir systématiquement le respect de l'opinion de l'enfant dans tous les domaines de la vie. [...] Il note en outre avec préoccupation que des enfants vulnérables ou marginalisés, comme les enfants faisant l'objet d'un placement administratif et les enfants handicapés, ne sont souvent pas consultés sur les questions qui les concernent [...] »*.

Grâce à la collaboration de près de 50 associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, **le Défenseur des droits a interrogé 2 200 jeunes** lors d'ateliers afin de recueillir leurs réflexions, propositions et recommandations sur la mise en œuvre de leurs droits en France. **7 enfants sur 10 consultés ne connaissaient pas leurs droits** et ne s'étaient jamais exprimés.

Pour rendre compte de la consultation, le Défenseur des droits a mis en ligne, début septembre, le site entendsmoi.defenseurdesdroits.fr. Relayer l'opinion des enfants sur la réalisation de leurs droits contribue à en améliorer l'effectivité.

Le 20 novembre, jour anniversaire de la signature de la CIDE, le Défenseur des droits proposera aux enfants interrogés lors de la consultation, au cours d'une grande manifestation à l'UNESCO, de présenter quelques-unes de leurs propositions aux décideurs. Les 276 propositions, réunies au sein d'un recueil, seront distribuées aux participants à l'événement de l'UNESCO et rendues accessibles à tous et dans leur intégralité sur le site entendsmoi.defenseurdesdroits.fr

LE RAPPORT ANNUEL DES DROITS DE L'ENFANT

Lundi 18 novembre – Conférence de presse à 9h30



Tous les ans, le rapport annuel consacré aux droits de l'enfant du Défenseur des droits aborde une thématique à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant.

Cette année, le rapport « [Enfance et violence : la part des institutions publiques](#) », analyse et illustre la manière dont le fonctionnement des institutions – autrement dit de tout service public qui intervient dans la prise en charge des enfants – peut induire ou créer des violences – verbales, physiques ou psychologique, directes ou indirectes, entre pairs ou de la part d'adultes – qui nuisent au développement de l'enfant.

Deux constats sont établis par le Défenseur des droits :

- Les violences sont insuffisamment prises en compte au sein des institutions publiques malgré une progressive prise de conscience et un investissement considérable de la part de nombreux professionnels. Elles continuent à être trop banalisées ou minimisées au prétexte d'un objectif éducatif exercé par des personnes ayant autorité sur les enfants.
- Les institutions publiques induisent elles-mêmes des violences envers les enfants dont elles ont la charge en ne prenant pas suffisamment en compte leur intérêt supérieur qui doit être une considération primordiale.

En effet, l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques, comme les hébergements de la protection de l'enfance, les structures sociales, médico-sociales, l'école, les centres éducatifs fermés, les hôpitaux, etc. ne placent pas assez l'enfant au cœur des décisions qui le

concernent. Il est encore trop souvent considéré comme un « objet » et non comme un être porteur de droits propres.

Il est pourtant établi, grâce notamment aux neurosciences, que toute violence a des conséquences graves sur le bien-être, le développement et la santé future de l'enfant. Il est donc nécessaire d'envisager l'évolution de l'organisation même des institutions publiques afin de prévenir et empêcher les violences envers les enfants. Les préoccupations des adultes et les questions inhérentes au fonctionnement des institutions priment trop souvent sur la prise en compte des besoins liés à l'âge et au développement des enfants et des adolescents. Quant aux violences entre enfants, elles ne sont pas toujours détectées ou traitées comme il le faudrait.

Pour le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et le Défenseur des droits, une obligation de protection incombe aux pouvoirs publics à l'égard des enfants ainsi que la lutte contre les violences qui peuvent être commises à leur encontre en tout lieu et en tout contexte.

Afin que les droits de l'enfant soient mieux respectés et effectifs, que son intérêt supérieur soit pris en compte, le Défenseur des droits formule, dans ce rapport, 22 recommandations aux pouvoirs publics afin :

- d'améliorer la connaissance des violences faites à l'égard des enfants ;
- de garantir le respect des droits de l'enfant ;
- de former les professionnels ;
- d'améliorer le contrôle des institutions publiques ;
- de se doter de moyens pour que les dispositifs existants soient efficaces.

L'ÉVÉNEMENT DES 30 ANS DE LA CIDE À L'UNESCO

#AgirPourLesDroitsDesEnfants

Mercredi 20 novembre de 10h00 à 13h00



À l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la CIDE, le Défenseur des droits et l'UNESCO organisent un événement conjoint, animé par Mélissa Theuriau, où la parole des enfants rencontrera celle des personnalités politiques, des associations, des experts et autres acteurs engagés, autour de 4 thématiques :

- Le droit à la participation
- Le droit à l'éducation
- Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination
- Le droit à la protection contre toute forme de violence

Le format de cette matinée est donc celui d'une **conférence inversée** qui a pour objectif de mettre les enfants au cœur de l'événement. Pour chaque thématique, des enfants issus de la consultation nationale du Défenseur des droits, « J'ai des droits, entends-moi » (voir page 4), et du Réseau des écoles associées de l'UNESCO, présenteront une recommandation/poseront une question à laquelle répondront des acteurs institutionnels français et internationaux, membres du gouvernement, élus locaux et professionnels de l'enfance.

De par ses actions au niveau global et sur le terrain, l'UNESCO contribue à promouvoir et mettre en œuvre les droits de l'enfant partout dans le monde. Du droit à l'éducation au droit à la liberté d'expression, en passant par l'accès à l'information et la participation à la vie culturelle et artistique.

Les principes consacrés par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant guident le travail de l'Organisation dans tous ses domaines de compétence. En outre, le droit à l'éducation, qui permet l'exercice de tous les autres droits humains, est au cœur de la mission de l'Organisation et le principe fondamental d'égalité des chances d'éducation est inscrit dans son Acte constitutif.

UN PARTENARIAT AVEC FRANCE TÉLÉVISIONS

Mardi 19 et jeudi 20 novembre

Vendredi 8 novembre 2019, le Défenseur des droits a signé un partenariat avec France Télévisions et TelFrance, la société de production de *Plus belle la vie*, afin que les chaînes du groupe diffusent 8 films courts d'1min30 inspirés des réclamations adressées au Défenseur des droits et joués par 12 comédiens du programme.

Les deux premiers films, diffusés les mardi 19 et jeudi 20 novembre sur France 2, France 3, France 4, France 5, France O, aux heures de grande écoute, ainsi que sur les réseaux sociaux de France Télévisions, de *Plus belle la Vie* et du Défenseur des droits, **traitent des droits de l'enfant** et en particulier de l'accès à la cantine scolaire et du harcèlement à l'école.

Parallèlement, une vidéo généraliste sur la mission du Défenseur des droits et ses domaines de compétences sera diffusée tout au long de la semaine du 18 novembre, sur les mêmes chaînes.

Les 8 films et la vidéo seront vus par plusieurs millions de téléspectateurs. **L'objectif est de sensibiliser le grand public à l'existence des droits et de mieux faire connaître la mission du Défenseur des droits qui est en charge de les faire valoir au quotidien, partout sur le territoire.**

Cet engagement mutuel rappelle également les objectifs communs du Défenseur des droits et de France Télévisions, unis par les valeurs attachées au service public et par la lutte contre les discriminations, au service d'un meilleur accès au droit de toutes et tous.

UNE CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Tout au long du mois de novembre

Tout au long du mois de novembre, le Défenseur des droits va sensibiliser l'opinion publique aux droits des enfants, à la CIDE et à l'action du Défenseur des droits dans ce domaine, par le biais d'une campagne sur Facebook, Twitter et Instagram.

Avec plusieurs supports vidéos, cette campagne a pour vocation de rappeler au plus grand nombre que les droits de l'enfant existent et qu'il est essentiel de les connaître pour pouvoir agir afin de mieux accompagner les enfants : le fait de citer au moins un droit de l'enfant double la probabilité d'entamer des démarches pour faire reconnaître la situation d'atteinte aux droits d'un enfant, et donc de pouvoir le protéger.

À l'occasion de cette campagne numérique d'ampleur, l'institution diffusera :

- **Une vidéo de présentation de la mission « défense et promotion des droits de l'enfant » du Défenseur des droits**

Cette vidéo vise à sensibiliser le plus grand nombre en déconstruisant les idées reçues largement répandues dans notre société qui consistent à penser que les droits de l'enfant relèvent du domaine de la vie privée des gens et que l'on ne doit pas, à ce titre, s'en mêler. Ou encore que c'est aux adultes de décider pour les enfants ou que les atteintes à leurs droits ne surviennent que dans les pays concernés par la guerre ou la famine. La vidéo illustre ensuite les principaux droits de l'enfant et l'importance de les connaître et de les reconnaître pour mieux les protéger, tout en rappelant le rôle du Défenseur des droits.

Pour regarder la vidéo Droits devants cliquer [ici](#).

- **Un film « 30 ans de la CIDE, et pourtant... »**



*« Les enfants ont des droits.
Ne pas les reconnaître est déjà une violence.
Battons-nous pour faire appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant
Et protéger ceux qui en ont le plus besoin »*

La Convention internationale des droits de l'enfant a 30 ans, et pourtant, les droits des enfants ne sont toujours pas pleinement respectés, en France comme à l'international. C'est le message porté par ce film qui met en avant des portraits d'enfants dans des situations où leurs droits ne sont pas respectés alors qu'ils devraient l'être depuis 30 ans. L'objectif : déclencher une prise de conscience pour inciter à l'action.

Diffusé en intégralité en ouverture de l'événement à l'UNESCO (voir page 7), ce film fera également l'objet de déclinaisons sur les réseaux sociaux, en plusieurs formats courts, mettant chacun à l'honneur un droit de l'enfant.

Pour regarder le film 30 ans de la CIDE cliquer [ici](#).

UN PARTENARIAT AVEC L'APPLICATION MARMELADE

Dans le cadre des 30 ans de la CIDE, le Défenseur des droits a conçu quatre questionnaires ludiques afin de sensibiliser le grand public aux différents droits de l'enfant, alors que seule une personne sur deux est en mesure de citer spontanément un des droits protégés par la Convention internationale des droits de l'enfant selon l'[enquête du Défenseur des droits sur l'accès aux droits, place et défense des droits de l'enfant en France](#), publiée en 2017.

Ces 4 questionnaires d'une vingtaine de questions chacun portent sur l'égalité, la participation, l'éducation et la violence. Ils sont disponibles dans des versions à destination des enfants et des adultes, en français comme en anglais, sur l'application mobile **Marmelade** (Android et iOS).

Enfin, ces questionnaires seront diffusés aux enfants et aux adultes de l'événement que le Défenseur des droits organise en partenariat avec l'Unesco le 20 novembre.

1/19



🇫🇷 Éducation - enfant

Combien d'enfants dans le monde n'ont pas accès à l'école primaire ?

146 millions

57 millions

🚩 Signaler une erreur >> Passer la question

Fermer

3/17



🇬🇧 Equality - adult

A sport club has the right to ban a child from joining because of his/her weight

TRUE

FALSE

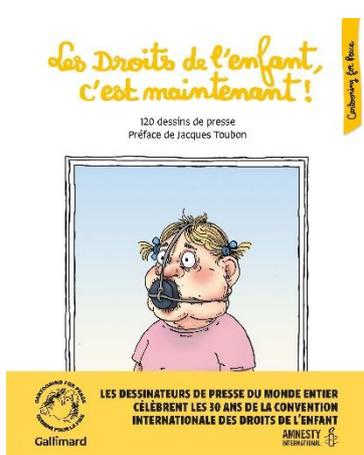
🚩 Signaler une erreur >> Passer la question

Fermer

CARTOONING FOR PEACE ET BAYARD : DEUX ACTUALITÉS ÉDITORIALES

En complément des différentes opérations menées, le Défenseur des droits a également noué deux partenariats éditoriaux soutenant l'initiative de Cartooning for Peace et Gallimard ainsi que celle du groupe Bayard à l'occasion des 30 ans de la CIDE.

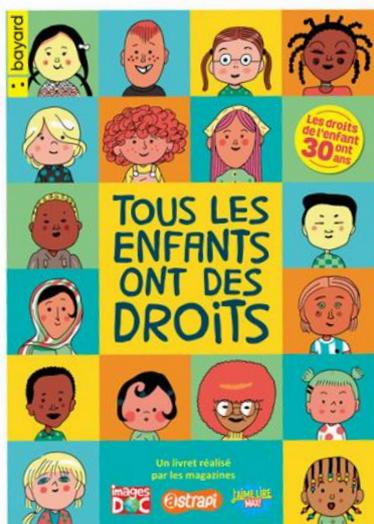
- **Cartooning for Peace, Gallimard**



L'ouvrage « Les Droits de l'enfant, c'est maintenant ! », publié chez Gallimard et conçu en collaboration avec Amnesty International, réunit 120 dessins de presse internationaux sélectionnés par Cartooning for Peace. Ils dénoncent les préjudices subis par les enfants à travers le monde et alertent sur l'urgence de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, signe la préface de cet ouvrage - « Long encore, le chemin des droits de l'enfant » - en insistant sur le nécessaire éveil des consciences sur la meilleure prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Bayard**



Le Défenseur des droits a également soutenu la publication du livret « Tous les enfants ont des droits », co-écrit par Bayard et les associations mobilisées dans le cadre de la dynamique « De la Convention aux actes ! ».

Ce livret, spécialement conçu pour les enfants de 7 à 11 ans, vise à leur faire prendre conscience des droits, qui les concernent directement ou qui concernent des enfants à l'autre bout du monde.

Tiré à 230 000 exemplaires, le livret a été diffusé par Bayard Jeunesse aux abonnés des magazines *Astrapi*, *Image Doc* et *J'aime lire Max* du mois de novembre et par les associations partenaires. Il est également accessible en ligne sur le site de Bayard Jeunesse et sera distribué le 20 novembre, lors de l'événement du Défenseur des droits et de l'UNESCO.



Défenseur des droits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



unesco

#AgirPourLesDroitsDesEnfants